

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 OCTOBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 25
Pouvoirs : 8
Votants : 33

Date de convocation du Bureau Communautaire :
23/10/2017

Le 30 octobre 2017, le Conseil communautaire de Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Nathalie TISSERAND (remplaçant Vincent LAUTIER), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Hubert BONNET (Pouvoir à Gaëlle LICHTLE), Noël CHEYNET (Pouvoir à Jacky DUTRUC), Dominique DESFORGES (Pouvoir à Marc PECHOUX), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir à Bernard GRISON), Olivier EYRAUD, Béatrice GUERIN (Pouvoir à Claude TRASSARD), Vincent LAUTIER (remplacé par Nathalie TISSERAND), Chantal NOEL (Pouvoir à Richard SIMMINI), Michel RAYMOND (Pouvoir à Isabelle ACHARD), Etienne SERRAT (Pouvoir à Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL, Roger CHORIER (Civrieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Marie LABROSSE (Saint Bernard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Marie-Claude OVISTE (Savigneux), Monique RONGEON (Ars sur Formans).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Richard PACCAUD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CESSIION BIEN IMMOBILIER - TREVoux

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du Développement économique, rappelle au Conseil communautaire que la maison BOIDARD, située au 1494 route de Jassans en face du Parc d'Activités de Trévoux, a été préemptée par la Communauté de communes Saône Vallée dans le cadre du projet de la ZAD du Formans pour un montant de 250 000 € en 2010. Il s'agissait de constituer de la réserve foncière en vue d'une extension du Parc d'activités de Trévoux.

Par délibération du 6 juillet 2015 (Acte n° 2015C86), la Communauté de communes a renoncé à son droit de préemption dans le cadre de cette ZAD avec la volonté de travailler en priorité sur la requalification des friches industrielles.

Le tènement de 2 574 m² est composé de deux parcelles (AB 020 et AB 021). Un bâtiment de 200 m² environ de superficie est situé sur la parcelle AB 021. La parcelle AB 020 est classée en partie en zone N (en raison de la proximité du Formans) et en zone 1AUg et la parcelle AB 021 est classée en zone 1AUg dans le PLU de la commune de Trévoux (zone à urbaniser – secteur « Au pont »).

Depuis 2010, la maison, dont l'accès avait été condamné, a fait l'objet de squat et de pillage. Son état s'est dégradé. Les travaux de désamiantage ont été réalisés. Après échanges avec la Commission Economie du 23 février 2017, il a été décidé de mettre en vente cette maison, ce qui permettrait à la CCDSV d'en toucher le produit et d'économiser le coût de démolition qui était estimé à 20 000 €.

L'avis des domaines en date du 2 juin 2017 évalue ce bien à 180 000 € avec une marge de négociation à plus ou moins 10 %.

Plusieurs propositions financières ont été faites pour l'acquisition de cette habitation. Il est proposé de retenir l'offre la plus avantageuse, à savoir, celle de M. ADZIZ pour un montant de 195 000 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité par 31 voix pour ,1 abstention (Isabelle ARCHARD) et 1 contre (Isabelle ACHARD) :

- ✓ **DE VALIDER** la cession des tènements AB020 et AB021 situés sur la commune de Trévoux à Hasan Huseiyn ADSIZ, pour un usage familial et au prix de 195 000 € ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'acte correspondant ainsi que tout document s'y rapportant ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits en recettes seront inscrits au budget primitif 2018 du Budget d'Aménagement des Zones d'Activités.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

- 3 NOV. 2017

A Trévoux, le 30/10/2017,

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171030-2017C103-DE

Affichage le :

- 3 NOV. 2017

**Le Président,
Bernard GRISON**

